

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 14.05.2003

revue le : 15.04.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** Dytract eXtra
- **Application:** Compomer
- **Emploi de la substance / de la préparation** Plombage dentaire
- **Producteur/fournisseur :**
DENTSPLY DeTrey GmbH
De-Trey-Str. 1

D-78467 Konstanz
GERMANY
Tel.: +49-7531-583-0
Fax: +49-7531-583-104
- **Service chargé des renseignements :**
 - Département Analytical Research / Research & Development for technical information
 - Département Marketing & Sales for distribution of the safety data sheets

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

	méthacrylates à l'exclusion de ceux nommément désignés dans cette annexe Xi; R 36/37/38	10-25%
CAS: 7783-48-4 EINECS: 232-000-3	fluorure de strontium Xn; R 20/21/22	2,5-10%

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Xi Irritant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 14.05.2003

revue le : 15.04.2003

Nom du produit Dyract eXtra

(suite de la page 1)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement personnel de protection
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont :

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :** Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire.
- **Protection des mains :**
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.
Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériel de gants.**
Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et diffèrent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 14.05.2003

revue le : 15.04.2003

Nom du produit Dyract eXtra

(suite de la page 2)

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**
La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	<i>paste</i>
Couleur :	<i>selon désignation produit</i>
Odeur :	<i>caractéristique</i>

· Modification d'état

Point de fusion :	<i>non déterminé</i>
Point d'ébullition :	<i>non déterminé</i>

· **Point d'inflammation:** *non applicable*

· **Auto-inflammation :** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*

· **Danger d'explosion :** *Le produit n'est pas explosif.*

· **Densité :** *non déterminée*

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : *non ou peu miscible*

· Teneur en solvants :

solvants organiques *0,0 %*

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue*
- **Produits de décomposition dangereux :** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Irrite la peau et les muqueuses.

Le produit non polymérisé peut être irritant sur la peau chez certaine personne.

· des yeux :

Effet d'irritation.

· Sensibilisation :

Un contact répété ou prolongé avec le produit non polymérisé peut occasionner des sensibilisations aux

acrylates / métacrylates.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 14.05.2003

revue le : 15.04.2003

Nom du produit Dyract eXtra

(suite de la page 3)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.

13 Informations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** -
- **Polluant marin :** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant

- **Phrases R :**
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- **Phrases S :**
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 14.05.2003

revue le : 15.04.2003

Nom du produit Dyract eXtra

(suite de la page 4)

· Phrases R importantes:

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

· Service établissant la fiche technique : Analytical Research**· Contact : HotLine for urgent technical support: +49-7531-583-333**

B